

LETTRE D'INFORMATION

MISSION INTERSERVICES DE L'EAU ET DE LA NATURE

Je suis heureux de vous partager avec vous cette toute première lettre d'information de la Mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) de Moselle.

La MISEN joue un rôle crucial dans la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement sur notre territoire.

Vous découvrirez ici son action, ainsi que des exemples de réalisations des acteurs locaux financées et accompagnées par l'État.

Je tiens ici à saluer le travail réalisé, et à encourager tous les particuliers, associations, entreprises et collectivités qui concourent, au quotidien, au maintien et à l'amélioration de la qualité du cadre de vie mosellan.

Pascal Bolot, préfet de la Moselle

Pour commencer : qu'est-ce que la MISEN ?

La Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) est une instance de coordination regroupant, sous l'autorité du Préfet, les services de l'État et établissements publics en charge de politiques liées à l'eau et à la nature :

- les services de la préfecture,
- la Direction départementale des territoires (DDT),
- la Direction départementale de protection des populations (DDPP),
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- l'Office français de la biodiversité (OFB),
- l'Office national des forêts (ONF),
- l'Agence régionale de santé (ARS),
- la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF),
- l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ,
- le groupement de gendarmerie départementale.

La MISEN vise à améliorer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de l'action de ces différents services dans le département au travers de plusieurs documents stratégiques et réunions régulières : stratégie de contrôle des polices de l'environnement, plans d'action pour la reconquête du bon état des eaux et la préservation des milieux naturels, déclinaison locale du plan Eau gouvernemental.

Au quotidien, elle est animée par la Direction départementale des territoires.

[En savoir plus](#)

[Feuille de
route 2025](#)



LA MISEN ACCOMPAGNE ...

L'EAU EN MOSELLE : UN PLAN D'ACTION POUR PROTÉGER NOS RIVIÈRES ET NOTRE AVENIR

Saviez-vous que seulement 7 % des rivières et plans d'eau de Moselle sont aujourd'hui en bon état écologique ?

Pour inverser la tendance et répondre aux exigences européennes, les Plans d'Action Opérationnels Territorialisés (PAOT) ont été mis en place. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

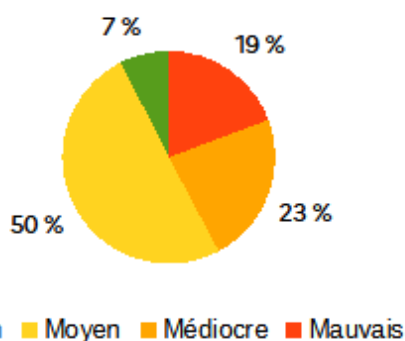
Un plan pour agir concrètement

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée par l'Union européenne en 2000, impose à chaque pays membre de restaurer la qualité de ses rivières, lacs et nappes phréatiques. En Moselle, pour relever ce défi, les acteurs locaux s'appuient sur le PAOT, un outil qui traduit les objectifs européens en actions concrètes.

Piloté par les services de la MISEN, en lien avec les collectivités locales, le PAOT actuel couvre la période 2022-2027. Il s'agit du dernier plan avant une nouvelle phase de la DCE.

Des résultats encourageants, mais encore de nombreux défis

Etat écologique des masses d'eau superficielles de Moselle en 2019



Source : EDL 2019 - AERM

Entre 2013 et 2018, la part des cours d'eau en mauvais a été réduite significativement (passant de 30 % à 19 %). Pour autant, la majorité des cours d'eau restent en état moyen à mauvais.

Le PAOT 2022-2027 vise donc à accélérer les efforts, avec près de 900 actions prévues pour répondre à trois enjeux majeurs :

- Sécuriser l'eau potable (interconnexions, nouveau forage),
- Redonner vie aux rivières (restauration de cours d'eau, suppression d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique),
- Lutter contre la pollution au phosphore (amélioration de la collecte des eaux usées ou de mise en place de dispositifs de traitement d'assainissement).

Pourquoi est-ce important pour vous ?

Que vous soyez élu local, agriculteur, industriel ou simple citoyen, la qualité de l'eau nous concerne tous.

Le PAOT, c'est :

- ✓ Moins de pollution dans nos rivières.
- ✓ Plus de biodiversité pour nos paysages.
- ✓ Une eau potable mieux protégée pour les générations futures.

Chaque EPCI de Moselle dispose de son portrait personnalisé sur les enjeux eau et nature. Ces documents synthétisent les actions clés du PAOT et du plan de contrôle des polices de l'eau et de la nature, pour vous aider à agir efficacement sur votre territoire.

➡ À consulter sans attendre !
Accès aux portraits de territoire



70 Action(s) Terminée(s)

sur l'intégralité du PAOT 2022-2027

soit 8%

171 Action(s) Engagée(s)

sur l'intégralité du PAOT 2022-2027

soit 20%

En savoir plus sur les PAOT



LA MISEN ACCOMPAGNE ...

EXEMPLE D'ACTION INSCRITE AU PAOT

LA SEILLE AMONT RENAÎT DES SES MÉANDRES

Et si une rivière pouvait retrouver sa liberté ?

C'est le défi relevé entre 2021 et 2023 par le Syndicat mixte de la Seille, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, pour redonner à la Seille amont, près de Chambrey, son chemin naturel et ses fonctions écologiques. Un chantier de 400 000 € qui a transformé 2 km de rivière.

Depuis de nombreuses décennies, la Seille a subi d'importants travaux de rectification et de curages qui ont peu à peu effacé ses méandres, accumulé des monticules de terre (appelés merlons) sur ses berges, et fait disparaître la végétation. Résultat :

- Des crues plus difficiles à gérer : les merlons empêchent l'eau de s'étaler naturellement, ce qui retarde le ressuyage des terres après les inondations.
- Un écosystème appauvri : moins de diversité, moins de vie.

Pourtant, la Seille est un cours d'eau exceptionnel : son amont abrite l'étang de Lindre, un site naturel protégé, et des résurgences salées, un phénomène rare à l'intérieur des terres !

APRÈS LES TRAVAUX



AVANT LES TRAVAUX



Le projet a permis de :

- Créer 5 méandres sur 2 km : la rivière peut à nouveau sinuer, comme à l'origine. Cela ralentit le courant, favorise la biodiversité et limite les risques d'inondation.
- Planter des radier (zones peu profondes et pentues) pour diversifier les habitats aquatiques et permettre aux poissons de circuler plus facilement.
- Supprimer les anciens merlons : l'eau peut désormais s'étaler naturellement lors des crues, ce qui protège les terres agricoles et les habitations avoisinantes.

**Vidéo de présentation
des travaux**



LA MISEN CONTRÔLE

RASSEMBLEMENT ÉVANGÉLIQUE À GROSTENQUIN

Un rassemblement exceptionnel, une protection environnementale renforcée

Du 24 août au 4 septembre 2025, la base aérienne de Grostenquin a accueilli le rassemblement national évangélique des gens du voyage. Ce dispositif a également mobilisé l'ensemble des 13 communes concernées autour de la base de Grostenquin : Bistroff, Boustroff, Bérig-Vintrange, Freybouse, Frémestroff, Grostenquin, Guessling-Hémering, Harprich, Laning, Lelling, Lixing-lès-Saint-Avoid, Vahl-lès-Faulquemont, Viller.

Cet événement d'ampleur a mobilisé les services de l'État pour concilier accueil et protection de l'environnement, notamment autour d'un site naturel d'exception : la plaine et les étangs du Bischwald, classés en zone Natura 2000.



Crédit : DDT 57 / NPN



Crédit : DDT 57 / NPN

Pourquoi la protection de ce site est-elle importante ?

Ce territoire abrite des zones humides uniques (étangs, marais, roselières) qui offrent un refuge à des espèces d'oiseaux rares et protégées, comme la grue cendrée, le balbuzard pêcheur ou encore le milan noir. Autant de trésors de biodiversité qu'il est essentiel de préserver.



Balbuzard pêcheur

Crédit : © L.M. Préau

Comment l'État a-t-il agi ?

Pour concilier la tenue de cet événement et la protection du patrimoine local, les services de l'État ont mis en place un plan de contrôle spécifique. Piloté par la MISEN, ce dispositif a permis de coordonner les actions de tous les services de police de l'environnement impliqués. Objectif : éviter tout impact négatif sur les écosystèmes et garantir le respect des règles environnementales.

La mobilisation importante des services ont permis d'éviter des atteintes majeures à l'environnement. Seules quelques infractions mineures ont été constatées : départ de feu, ramassage de bois mort en forêt, dépôt de déchets sauvage et circulation par des véhicules à moteur sur des routes forestières fermées.



Crédit : DDT 57 / NPN



Crédit : DDT 57 / NPN

LA MISEN CONTRÔLE

RASSEMBLEMENT ÉVANGÉLIQUE À GROSTENQUIN

AMPLEUR DE L'ÉVÈNEMENT



10 000 PARTICIPANTS
2 811 CARAVANES
96 CAMPING-CARS

NATURA 2000 PLAINE ET ÉTANGS DU BISCHWALD

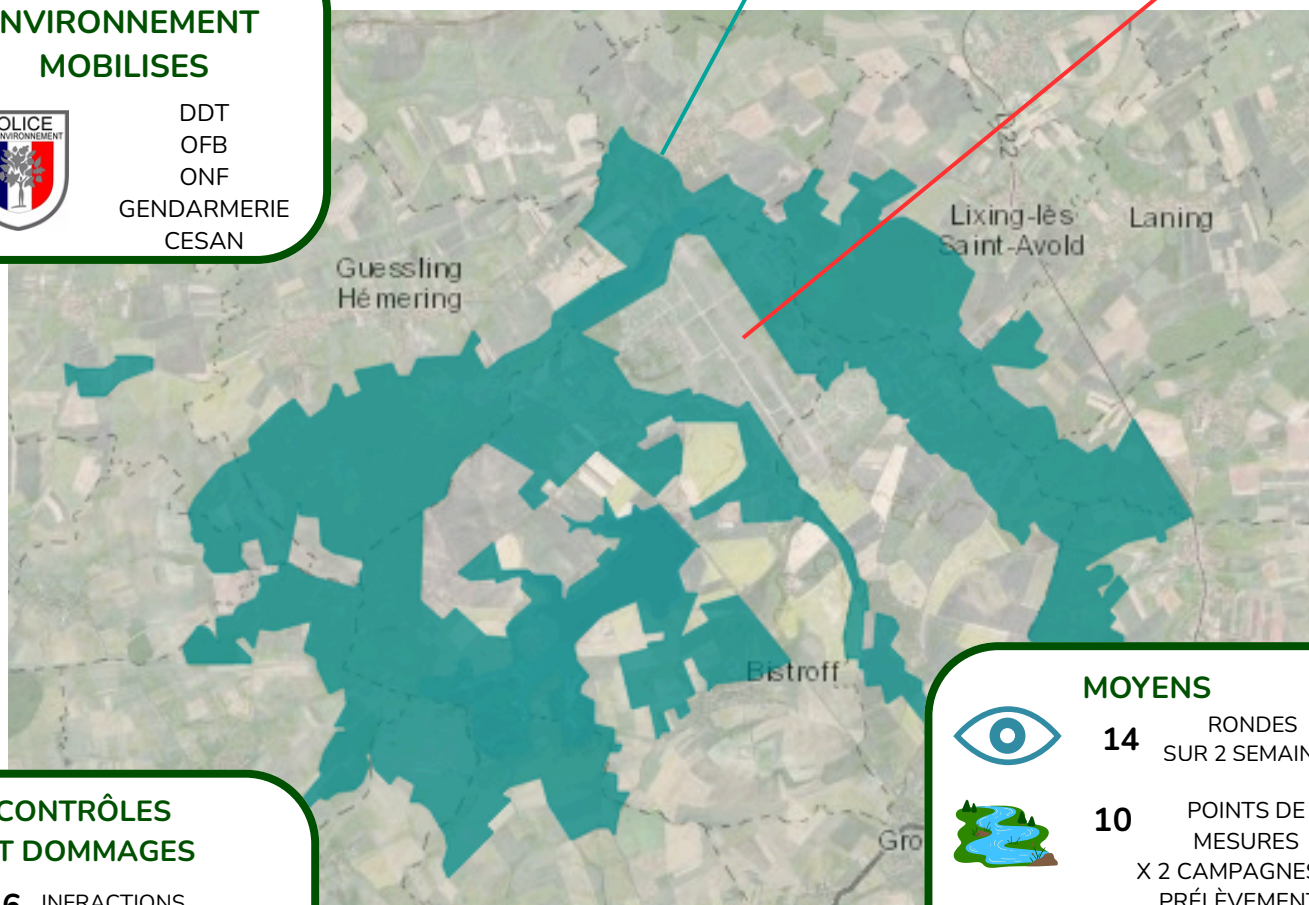
13 communes
2 528 ha
Zone de protection spéciale (ZPS)
pour les oiseaux.

Emprise de la base aérienne :
lieux du rassemblement

SERVICES ENVIRONNEMENT MOBILISES



DDT
OFB
ONF
GENDARMERIE
CESAN



CONTRÔLES ET DOMMAGES



6 INFRACTIONS
0 DÉGATS AGRICOLES
15 SITES DE DEJECTIONS

MOYENS



14 RONDES
SUR 2 SEMAINES



10 POINTS DE
MESURES
X 2 CAMPAGNES DE
PRÉLÈVEMENTS



42 GRUMES POSEES

ENGAGEMENT DES ÉQUIPES



174 JOURS CUMULÉS CONSACRÉS À LA MANIFESTATION

22 JOURS CUMULÉS DE PRÉPARATION

142 JOURS CUMULÉS PENDANT
LE RASSEMBLEMENT

10 JOURS CUMULÉS POUR LA FIN ET
LE BILAN



7 SEMAINES DE
MOBILISATION

LA MISEN VEILLE ET DÉCOUVRE UNE NOUVELLE ESPÈCE EN MOSELLE : L'ÉCREVISSE DE LA RIVIÈRE BLANCHE DU SUD

Une découverte préoccupante

En mars 2025, le service départemental de la Moselle de l'OFB est contacté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine), suite à la découverte par un naturaliste d'une nouvelle espèce d'écrevisse exotique sur l'étang du moulin à Insviller. Après confirmation par analyse génétique, il s'agit de *Procambarus zonangulus*, originaire du Texas aux États-Unis. Cette espèce est actuellement connue sur un seul site en France, dans le Doubs, où elle est signalée en 2024.



Découverte d'individus vivants de *Procambarus zonangulus* dans la vase de l'étang asséché



Procambarus zonangulus (Guenter Schuster)

Qui est *Procambarus zonangulus* ?

Cette écrevisse présente la même écologie que ses cousines *Procambarus clarkii*, et *Procambarus acutus*, dont elle est très proche morphologiquement. Elle est également porteuse saine de l'aphanomyose ou peste de l'écrevisse. Elle peut provoquer des impacts importants sur les habitats et sur l'écosystème aquatique par la construction de terriers, la destruction de végétation aquatique et la compétition avec les espèces indigènes.

Mesures mises en place

Suite à la découverte de plusieurs centaines d'individus de cette espèce exotique, l'étang a été mis en assec, puis traité avec de la chaux pour éliminer le maximum d'écrevisses.

Un contrôle de la pisciculture est prévu prochainement pour déterminer l'origine de cette introduction et d'éventuelles dissémination sur d'autres sites.

Enfin, des mesures de suivis de la colonisation de cette espèce sur les étangs du secteur sont en cours, en partenariat avec le CEN Lorraine et la Fédération de pêche de la Moselle.



Capture d'individus d'écrevisse pour analyse génétique

LA MISEN INFORME...

L'AGENCE DE L'EAU ET LA RÉFORME DES REDEVANCES DE L'EAU : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2025-2026

Trois nouvelles redevances pour l'eau

Entrée en vigueur le 1er janvier 2025, la réforme des redevances des agences de l'eau a introduit trois nouvelles contributions en substitution des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte et conserve la redevance sur les prélèvements d'eau.

Cette réforme renforce la responsabilisation et la transparence des services publics d'eau et d'assainissement, tout en les incitant à une meilleure performance et gestion patrimoniale.

+ 80 %

de cette fiscalité sont redistribués directement sous forme d'aides aux usagers de l'eau (collectivités, activités économiques, acteurs associatifs)

Les 4 redevances de la facture d'eau et d'assainissement

1

Consommation eau potable

2

Performance des réseaux eau potable

3

Performance des réseaux assainissement public

4

Prélèvement sur la ressource en eau

Les redevances supprimées

- Redevance pollution domestique
- Redevance modernisation des réseaux de collecte
- Redevance modernisation des réseaux de collecte des industriels

Source : les Agences de l'eau

Des coefficients sur mesure

L'année 2025 marque la fin de la période transitoire des redevances pour performance : les coefficients de modulation, jusque-là forfaitaires (0,2 pour l'eau potable, 0,3 pour l'assainissement), doivent désormais être calculés par la collectivité selon la performance réelle des services à partir des données de fonctionnement 2024.

Des outils de simulation sont mis à disposition sur SISPEA et sur les téléservices des agences de l'eau. Leur utilisation suppose une mise à jour complète des données techniques par la collectivité, y compris celles de moins de 3 500 habitants. Ils permettent la détermination du coefficient de modulation qui multiplié au tarif de l'agence de l'année 2026, donne la contrevaletur à appliquer sur la facture d'eau et d'assainissement.

Échéances et suivi des anciennes redevances

Début 2026, les déclarations des encaissements réalisés en 2025 pour la redevance sur la consommation d'eau potable ainsi que sur les facturations des redevances de performance seront à saisir sur le portail des téléservices des agences avant le 31 mars 2026.

Enfin, les anciennes redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte, supprimées fin 2024, font encore l'objet d'un suivi des restes à recouvrer : un état des lieux sera établi par l'agence de l'eau en février 2026, les encaissements réalisés devront être déclarés et reversés chaque année jusqu'à apurement des restes résiduels.

[FAQ sur
les redevances](#)

Les nouveaux taux pour le bassin Rhin-Meuse ont été publiés au Journal officiel du 29 octobre 2025.

À consulter :

[Journal officiel du 29/10/2025](#)
[Actu Rhin-Meuse sur les redevances](#)

AGENDA

ÉVÈNEMENTS À VENIR



Journée mondiale des zones humides  Lundi 2 février 2026

[Site internationale de l'évènement](#) - [Lien vers les activités proposées dans le cadre de l'évènement](#)



Cérémonie des Trophées de l'eau  24 avril 2026

[Page dédiée sur le site de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse](#)



Congrès de l'ASTEE à Nancy  15 au 18 juin 2026

Thème : "Inventons ensemble les services Eau et Déchets de demain".

Ouverture des inscriptions : février 2026. [Lien vers les infos du Congrès.](#)



Forum Eau et Industrie organisé avec LORR UP  1er semestre 2026 (date à venir)



Rencontres régionales de l'Eau organisées par la Région GE  2^{ème} semestre 2026 (date à venir)



Colloque de la mission adaptation du Life Adapt'Est  8 et 9 octobre 2026

Informations à venir.

A ECOUTER



@Radio Territoria - Envergo (application gratuite pour vous alerter sur les règles environnementales dans les projets de construction et d'aménagement).

[Lien vers la page d'écoute](#)



Webinaire "Techniques des restauration Low tech et fondées sur les processus naturels : quels impacts potentiels d'utilisation ?"

[Lien vers la vidéo](#)



Mentions légales

Cette newsletter est éditée par la **Direction départementale des territoires de Moselle**,
5 rue Hinzelin - 57070 Metz

Rédacteurs : Laëtitia RAULET, animatrice de la Mission interservices de l'eau et de la nature,
Sarah Walter de l'agence de l'eau et Sébastien Mougenez de l'OFB.

Date de rédaction / publication : janvier 2026

Directeur de la publication : Préfet de Moselle.

Reproduction : reproduction autorisée avec mention de la source.

© DDT Moselle - Préfet de Moselle

Contact : ddt-misen@moselle.gouv.fr / 03.87.34.33.19

Crédits visuels : © Canva

Désabonnement : vous pouvez arrêter de recevoir nos courriels à tout moment via le lien « se désabonner » en bas de page.



Pour vous désabonner :
[cliquez ici](#)